

L'accueil périscolaire regroupe l'accueil du matin, midi et du soir :

L'encadrement est assuré par des animateurs (et les ATSEM) pour la majorité diplômés BAFA ou CAP petite enfance. Les équipes d'animation proposent des activités de loisirs pour offrir aux enfants un cadre sécurisant où ils pourront pratiquer des activités ludiques, récréatives.

Les horaires:

Matin 1	7h - 7h30
Matin 2	7h30 - 8h35
Midi	11h45 - 13h45
Soir T1	16h45 - 17h45
Soir T2	17h45 - 18h30

L'accueil du matin et du soir se fait uniquement à l'école de Chamoux/Gelon

**Prise en charge aux heures de sortie de classe: 11h45 ou 16h45 :**

Si vous souhaitez prendre en charge vos enfants à la sortie de l'école, et que vous avez un enfant dans chaque école (Villard Léger ou Chamoux), un temps de garde de 10 min « J'attends mes parents » est mis en place par la collectivité, permettant d'assurer le trajet entre les deux écoles.

**Contact : Jessica CAILLET**  
**04-79-44-24-13 ou [periscolaire@siegc.fr](mailto:periscolaire@siegc.fr)**  
**Notre site internet: [www.siegc.fr](http://www.siegc.fr)**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES  
ECOLES DU GELON ET DU COISIN**

# **INSCRIPTION PERISCOLAIRE 2018 - 2019**

**Du vendredi 6 avril  
au jeudi 31 mai 2018**

**Site de  
VILLARD-LEGER**

## Inscription aux services périscolaires 2018-2019 :

### Inscriptions par le « Portail Famille »

1. Remplir **IMPERATIVEMENT** les données enfants (onglet « enfant »)
  - Autorisations (nom et coordonnées des personnes autorisées à venir chercher votre enfant)
  - Données sanitaires (les vaccins, les allergies, ...)
  - Données complémentaires (toutes les autorisations: photos, sortie...)
2. Remplir **IMPERATIVEMENT** les données famille (onglet « mon compte »)
  - Infos responsable (coordonnées du responsable de l'enfant, parent qui en a la garde au besoin)
  - Infos conjoint (coordonnées du parent 2)
  - Infos CAF (numéro allocataire)
3. Renvoyer les documents suivants **uniquement par mail à l'adresse suivante :**  
**periscolaire@siegc.fr**
  - 1- Attestation de travail des deux parents
  - 2- Coupon du règlement intérieur daté et signé
  - 3- Bulletin de pré-inscription complété, par enfant
  - Attestation du Quotient Familial datant de moins de 2 mois
  - Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant
  - Le mandat de prélèvement automatique accompagné d'un RIB (à fournir si vous souhaitez être prélevés automatiquement de votre facture périscolaire).

Les documents 1, 2, 3 sont téléchargeables sur notre site internet: [www.siegc.fr](http://www.siegc.fr) dans l'onglet : périscolaire

**ATTENTION : chaque document demandé devra être scanné individuellement et l'ensemble des documents feront l'objet d'un seul envoi mail.**

4. **Entre le 25 et le 30 juin**, vérifier sur le portail famille que l'inscription pré-enregistrée correspond aux demandes formulées sur le bulletin de pré-inscription envoyé.



**PRE INSCRIPTION VALIDÉE  
SI ET SEULEMENT SI LE PORTAIL FAMILLE EST COMPLÉTÉ ET LES JUSTIFICATIFS  
RECUS PAR LE SERVICE.**

**POUR UNE PREMIERE INSCRIPTION et si vous n'avez aucun enfant déjà inscrit au périscolaire:** Appelez le secrétariat du service périscolaire à partir du 3 avril (hors vacances scolaires) au **04.79.44.24.13** afin de fixer un rendez-vous qui vous permettra de créer votre compte famille et de repartir avec vos codes d'accès au portail famille.

### Confirmation des demandes d'inscriptions

**A partir du vendredi 6 juillet 2018**, vous devrez vous rendre sur votre « Portail Famille » pour prendre connaissance de la validation ou non, ou partielle, de votre demande d'inscription.

**AVANT CETTE DATE, AUCUN PLANNING NE SERA CONSIDERE COMME VALIDE.  
AUCUN COURRIER POSTAL NE SERA ENVOYE**